REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE - PYRENEES-ATLANTIQUES

യയയ

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

യയയ

Présents:

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,

M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA, Mme Dominique FOIX, M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,

Mme Henriette BONNET, Monsieur Didier CASTERES, Mme Aracéli ETCHENIQUE, Monsieur André LABARTHE, Madame Valérie SARTOLOU, Monsieur Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, Monsieur Jacques NAYA,

Mme Patricia PROHASKA, Mme Carine NAVARRO, Monsieur David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL, Monsieur Francis MARQUES, Monsieur Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, Monsieur Jean-Etienne GAILLAT,

Mme Aurélie GIRAUDON, Monsieur Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, Monsieur Jean-Pierre ARANJO, Monsieur Patrick MAILLET.

Délégations de vote :

Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. Hervé LUCBEREILH, Mme Maïté POTIN donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE, M. André VIGNOT donne pouvoir à Mme Henriette BONNET.

RECU

യയയ

le 26 MOV. 2015

5C - CESSION DE LA PARCELLE AI 145

SOUS-PRÉFECTURE OLORON DIE MARIÉ

Madame Carine NAVARRO expose que la Commune est propriétaire d'un terrain comprenant un bâtiment industriel sis rue Jean Mermoz cadastré sur la parcelle Al 145, précédemment occupé par le SICTOM et le CAS du personnel communal et intercommunal à qui la proposition a été faite d'être relogé dans le local voisin de l'ancien CODDA.

L'évaluation du bien par le service des Domaines s'élève à 55 000 €.

M. BENAVENT a formulé pour ce bien, en date du 29 octobre 2015, une offre à hauteur de 55 000 € net vendeur.

Monsieur le Maire propose d'accepter l'offre telle que présentée par M. BENAVENT.

Ouï cet exposé, le CONSEIL MUNICIPAL, par 25 voix pour et 8 abstentions (M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, M. Patrick MAILLET),

- APPROUVE la cession de ce bien aux conditions ci-énoncées.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARJENIE dit jour 23 novembre 2015. Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 28/ 11/ 2015

Hervé LUCBÉREILH

